COMMUNIQUE OFFICIEL

Chers clubs,

Chers licenciés,

A la suite de la conférence de presse du 29 octobre 2020 à 18h30 du Premier Ministre et la parution du Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie COVID-19 sur le territoire national précisées par le décret : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042475143 et notamment le Chapitre 4 articles 42 à 43, précisé par la conférence de presse de la Ministre déléguée chargée des Sports : https://www.sports.gouv.fr/presse/article/application-des-decisions-sanitaires-pour-le-sport, le Comité Départemental de Meurthe et Moselle et de la Meuse de Gymnastique se doit de prendre les mesures suivantes :

- L'annulation des championnats départementaux prévus jusqu'au 1er décembre 2020, dans l'attente d'un éventuel report dans le calendrier.
- L'annulation de toutes les actions de regroupement et de formation organisées par de Comité si ces dernières ne peuvent être reportées ou modifiées.

Le Comité Départemental de Gymnastique de Meurthe et Moselle et de Meuse reviendra régulièrement vers l'ensemble des acteurs de la gymnastique du département pour les tenir informés sur les futures mesures du gouvernement pour le sport amateur.

Une nouvelle fois, il va nous falloir prendre la mesure des conditions qui évoluent afin de nous adapter au mieux dans le souci de prévoir une reprise dès que cela sera possible.

Damien NOBLET

Président du Comité Départemental de Gymnastique